

Accident exposant au sang (AES) Exposition au risque viral VIH, VHB et VHC

Livret de suivi et d'information pour les professionnels de santé



Nom de votre médecin :

.....

Pour prendre ou modifier votre rendez-vous

Cachet du service ou de l'hôpital
et numéro de téléphone

L'accident d'exposition au sang

Vous venez d'être en contact avec un liquide biologique possiblement contaminé par un agent infectieux. On appelle accident d'exposition au sang (AES) tout contact percutané (par piqûre ou coupure avec une aiguille, une lame de bistouri ou tout objet vulnérant) ou tout contact cutané-muqueux par projection sur une peau lésée ou sur une muqueuse (œil), avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang ou potentiellement contaminant.

Évaluer les risques avec un médecin

Les virus VIH, VHB et VHC sont transmissibles lors d'un AES. Ce risque varie selon le virus concerné et la nature de l'accident.

Virus	Risque de transmission virale après accident percutané	Existence d'une vaccination	Possibilité d'un traitement post exposition
VIH	0,3%	Non	Oui, dans les 4h idéalement et dans les 48h au plus
VHC	0,5 à 1,8%.	Non	Non
VHB	6 à 30%	Oui (vaccin contre l'hépatite B)	Oui, dans les 72h

Le risque de transmission est évalué par le médecin référent ou le médecin urgentiste qui prend en compte :

- les circonstances et les modalités précises de l'accident (profondeur de la blessure, type de matériel en cause, etc.).
- le statut sérologique, vis-à-vis de ces différents virus, du patient source à l'origine de l'AES. Il est donc nécessaire d'identifier le patient dans la mesure du possible et d'obtenir son accord pour la réalisation des examens nécessaires. Ces résultats de « sérologie dans le cadre d'un AES » sont transmis en urgence au médecin référent et au médecin du travail par le laboratoire (pour le VIH, test de diagnostic « rapide » avec résultat en moins d'une heure communiqué au médecin référent).

Réduire les risques de contamination

- Après l'accident, le médecin référent ou le médecin urgentiste a évalué le risque de transmission du VIH. Il vous a éventuellement prescrit le traitement prophylactique post-exposition (TPE) anti-VIH pour une durée de 48 à 96 heures à l'issue desquelles vous serez revu par le médecin référent. Ce dernier pourra être amené à modifier le schéma thérapeutique, voire à l'interrompre selon le contexte : résultat négatif de la sérologie VIH du patient source, réévaluation du risque (en particulier charge virale du patient source indétectable), mauvaise tolérance. Si le traitement est poursuivi, la surveillance de votre sérologie VIH sera réalisée pendant les 4 mois suivants.
- Le risque de transmission du VHC n'existe que si le patient source est infecté par le VHC (sérologie VHC) et virémique (PCR VHC positive). Il n'y a pas de TPE. Dans les mois suivants, la surveillance de votre bilan hépatique ainsi que votre sérologie VHC et de la PCR VHC permettront de dépister une éventuelle séroconversion (hépatite asymptomatique). Cette hépatite guérit souvent spontanément ; dans le cas contraire, un traitement spécifique anti-VHC est administré.
- Le risque de transmission du VHB est nul si vous avez été vacciné et si votre taux d'anticorps (Ac) anti-HBs est suffisant pour vous protéger (Ac anti-HBs > à 10mUI/mL). Si votre taux d'Ac anti-HBs est insuffisant et que le patient source est porteur du VHB, une séro-vaccination par immunoglobulines anti-HBs vous sera proposée dans les 72 heures suivant l'accident.

Le traitement post exposition (TPE)

Pour le VIH

S'il est nécessaire, le traitement doit être instauré rapidement, au mieux dans les 4 heures suivant l'exposition au virus (et au plus tard dans les 48h), pour une durée de 28 jours. Par analogie avec les résultats obtenus chez les patients VIH positifs traités, il s'agit d'un traitement associant plusieurs médicaments. Ce traitement diminuerait de 80% le risque d'infection par le virus VIH.



**Pour une efficacité optimale,
il est très important de respecter les doses et les horaires
des prises de médicaments.**

Si vous vous apercevez de l'oubli d'un des médicaments anti-VIH :

- moins de 2 heures après l'heure de prise théorique, **alors prenez le médicament oublié.**
- plus de 2 heures après l'heure de prise théorique : attendez la prochaine heure de prise pour reprendre le traitement à la dose habituelle - **ne prenez pas de double dose.**

Si vous vomissez :

- moins de 30 minutes après la prise des médicaments anti-VIH, **reprenez une dose.**
- plus de 30 minutes après la prise des médicaments, attendez la prochaine heure de prise pour reprendre le traitement à la dose habituelle - **ne prenez pas de double dose.**

Pendant toute la durée de ce traitement post-exposition, un début de grossesse est déconseillé. Une contraception associée à l'usage du préservatif (qui protégera votre partenaire) est donc indispensable.

De même, le don de votre sang ne sera pas accepté pendant le traitement et ceci jusqu'à la fin de la surveillance des bilans.

Attention aux interactions entre les médicaments : il faut impérativement signaler au médecin les traitements que vous prenez habituellement ou occasionnellement (par exemple : médicaments pour dormir, pour le cœur, la pilule contraceptive...).

Les effets indésirables des traitements post-exposition anti-VIH.

Des effets indésirables sont possibles, principalement des douleurs musculaires, des maux de tête, de la fatigue, des courbatures, des nausées ou des diarrhées, qui, en général, disparaissent au bout de quelques jours. En cas de réactions ou d'effets indésirables, **et avant d'interrompre le traitement en cours**, il est indispensable de contacter le médecin qui vous l'a prescrit ou votre médecin traitant.

Il pourra, dans la plupart des cas, vous proposer un médicament pour soulager ces symptômes. Si ce traitement complémentaire n'est pas suffisant, il est nécessaire de revoir le médecin pour vérifier la tolérance du traitement post-exposition par le contrôle biologique de votre bilan hépatique rénal et de la numération globulaire.

Pour l'hépatite B

La vaccination anti VHB est obligatoire pour le personnel de santé.

Toutefois, certaines personnes ne sont pas immunisées malgré plusieurs injections de vaccins. Il est donc important que chaque professionnel de santé connaisse son taux d'Ac anti-HBs (en l'absence d'immunisation et en cas d'AES : une injection d'immunoglobulines anti-HBs pourra être prescrite).

Votre suivi pendant les trois (quatre) mois après l'AES

En cas de traitement post-exposition, il est nécessaire de :

Vérifier la tolérance des médicaments, et suivre vos paramètres biologiques. Vérifier l'absence de séroconversion

Cette surveillance peut être écourtée, adaptée au risque et réévaluée au cours de votre suivi.

La confidentialité est assurée. La gratuité des soins (consultations, examens et traitements). Elle est garantie grâce à la déclaration d'accident du travail qui est remplie dès la première consultation. Celle-ci ouvre également à une indemnisation en cas de contamination suite à un AES. Les dates et heures des rendez-vous vous sont communiquées dès la première visite. Le respect des dates fixées avec vous pour les consultations est important pour votre état de santé. Prévenez au numéro de téléphone indiqué sur la première page de ce document ou sur votre document de suivi s'il vous est impossible de vous présenter à un rendez-vous.

Ce suivi est organisé, soit par le médecin référent, soit par le médecin du travail à l'Espace Santé Travail. Un accompagnement par un psychologue peut vous être proposé si vous le désirez.

Sans traitement post-exposition

La surveillance biologique est aussi nécessaire si vous avez été victime d'un AES, selon les résultats sérologiques du patient source, et ce, afin de vérifier l'absence de séroconversion.

La prévention

- Pendant toute la durée de la surveillance médicale (3 ou 4 mois selon les cas), protégez-vous et protégez votre partenaire en utilisant un préservatif à chaque rapport sexuel. Il est également recommandé d'associer une contraception orale efficace pendant toute la durée du traitement.
- Le médecin est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas à l'interroger.
- Il est important de prendre le temps d'analyser les circonstances de l'AES pour en prévenir sa récurrence. S'agit-il d'une erreur de manipulation ? D'une maladresse ? Des ateliers de formation au bon usage des dispositifs médicaux de sécurité sont régulièrement organisés. N'hésitez pas à venir les manipuler pour en maîtriser l'utilisation. Médecins et infirmiers de l'Espace Santé Travail, médecins référents, équipe opérationnelle d'hygiène, sont à votre disposition pour discuter de l'accident et des mesures de prévention.

1

Vous prenez un traitement post-exposition anti-VIH : calendrier et suivi.

Jour de l'exposition	Jour 0	15 ^e jour	30 ^e jour	2 mois	4 mois	
Dates de vos rendez-vous/...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....	
VIH	<input type="checkbox"/> Sérologie			<input type="checkbox"/> Sérologie	<input type="checkbox"/> Sérologie	STOP
VHB	<input type="checkbox"/> Anti-HBs* (si vacciné sans taux d'Ac connu) <input type="checkbox"/> Anti-HBc et Ag Hbs (si non vacciné ou non répondeur)				<input type="checkbox"/> Ac anti-HBs*, Anti-HBc et Ag Hbs (si non vacciné ou non répondeur)	STOP
VHC	<input type="checkbox"/> Sérologie		Si source PCR VHC positive <input type="checkbox"/> PCR VHC <input type="checkbox"/> ALAT		Si source PCR VHC positive: <input type="checkbox"/> Sérologie VHC <input type="checkbox"/> ALAT	STOP
Suivi du TPE	<input type="checkbox"/> Créatinine, NFS, ALAT + β -HCG** (à renouveler si besoin)	<input type="checkbox"/> Créatinine, NFS si zidovudine, ALAT	<input type="checkbox"/> NFS, Créatinine, ALAT			

* Inutile chez non répondeur

** β -HCG avant mise sous traitement post-exposition et en l'absence de contraception chez la femme

2

Vous ne prenez pas de traitement post-exposition anti-VIH : calendrier et suivi.

Jour de l'exposition	Jour 0	Semaine 6	3 ^e mois	
Dates de vos rendez-vous/...../...../...../...../...../.....	
VIH	<input type="checkbox"/> Sérologie	<input type="checkbox"/> Sérologie	<input type="checkbox"/> Sérologie	STOP
VHB	<input type="checkbox"/> Anti-HBs* (si vacciné sans taux d'Ac connu) <input type="checkbox"/> Anti-HBc et Ag Hbs (si non vacciné ou non répondeur)		<input type="checkbox"/> Ac anti-HBs*, Anti-HBc et Ag Hbs (si non vacciné ou non répondeur)	STOP
VHC	<input type="checkbox"/> Sérologie <input type="checkbox"/> ALAT	Si source PCR VHC positive <input type="checkbox"/> PCR VHC <input type="checkbox"/> ALAT	Si source PCR VHC positive: <input type="checkbox"/> Sérologie VHC <input type="checkbox"/> ALAT	STOP

* Inutile chez non répondeur

Les rendez-vous de consultations pour votre suivi

1

Vous prenez un traitement post-exposition anti-VIH.

Voir au dos le calendrier et le déroulement de votre suivi :

Détachez et conservez ce coupon
Voir au dos

Le respect des dates fixées avec vous pour les consultations est important.

Pour prendre ou modifier un rendez-vous, contactez le service au numéro de téléphone indiqué sur la première page de ce dépliant ou ci-dessous :

Téléphone :

2

Le traitement post-exposition n'est pas nécessaire pour vous.

Voir au dos le calendrier et le déroulement de votre suivi :

Détachez et conservez ce coupon
Voir au dos

Le respect des dates fixées avec vous pour les consultations est important.

Pour prendre ou modifier un rendez-vous, contactez le service au numéro de téléphone indiqué sur la première page de ce dépliant ou ci-dessous :

Téléphone :

